

Consultation publique : ZNT Zones d'habitation



Consultation publique sur un projet de décret et un projet d'arrêté relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation
Du 09/09/2019 au 01/10/2019 - 10864 commentaires

+ LIRE LA SUITE

Pourquoi une nouvelle réglementation sur les phytos ?

Le gouvernement justifie l'ajout de cette nouvelle réglementation par :

- La loi Egalim qui demande la mise en œuvre de Chartes de bon voisinage,
- L'avis de l'ANSES du 14 juin dernier qui recommande la mise en place de distances minimales entre les habitations et les zones de traitement des cultures.
- L'arrêt du Conseil d'état du 26 juin 2019, qui demande à l'Etat de prendre des mesures de protection des riverains avec une date butoir au 31 décembre 2019. Le juge considère que l'État français n'a pas veillé à ce que l'utilisation de pesticides soit restreinte ou interdite dans certaines zones spécifiques telles que les zones utilisées par le grand public ou par des groupes vulnérables.

Où et comment participer ?

A vos claviers ! La consultation publique est en ligne sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire depuis le 9 septembre jusqu'au 1^{er} octobre 2019, sous la rubrique prévention des risques (attention il y a deux consultations sur les phytos en même temps – se conférer à l'image ci-dessus)

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-sur-un-projet-de-decret-et-a2032.html>

ATTENTION Il est essentiel de reformuler les propositions de réactions (ci-dessous)

Nous comptons sur vous !

Contenu de la réglementation proposée

- Une distance minimale à respecter entre les zones d'épandage et les zones d'habitation
 - * 10 m pour les substances dangereuses (environ 50% des phyto aujourd'hui),
 - * pour les autres, 5 m pour les cultures basses et 10 m pour les cultures hautes,
- La possibilité d'adapter cette distance à 3 m pour les cultures basses et 5 m pour les autres si des Chartes locales sont adoptées

Réactions :

- ➔ **Rappeler que cette problématique est avant tout une problématique d'urbanisme,**
 - Rappeler que les documents d'urbanisme peuvent obliger l'implantation d'une haie ou palissade. Ce qui est déjà une demande pour les lotissements et dans le cadre de certains arrêtés personnes sensibles/vulnérables pour la construction de nouvelles écoles ou maisons de retraites.
 - Rappeler le grignotage des zones urbaines sur les zones agricoles.
 - Demander qui va prendre en charge vos coûts et vos pertes d'exploitation liés à l'adoption d'une telle mesure.
 - Rappeler l'existence de techniques et de moyens permettant la réduction de la dérive.
- ➔ Rappeler l'importance de restaurer un dialogue constructif pour retrouver un climat serein.
- ➔ Rappeler qu'il faut cesser l'emballement médiatique et revenir à des considérations concrètes et pragmatiques.
- ➔ Indiquer que la stigmatisation d'une profession est intolérable, et ne résoudra rien.
- ➔ Indiquer que des chartes concertées doivent permettre la mise en œuvre d'engagements peu coûteux.

Contenu de la réglementation proposée

Les Chartes doivent contenir :

- Les modalités d'information préalable, y compris **les délais de prévenance**,
- Des distances de sécurité et, le cas échéant, les mesures apportant des garanties équivalentes et permettant l'adaptation des distances (pour les cultures basses passage à 3 m).

Réactions :

- ➔ Cette action entraînerait un risque d'incivilité important envers les agriculteurs,
- ➔ Rappeler que prévenir les *riverains* avant l'application d'un phyto relève d'une logistique trop complexe et qu'il sera impossible de la mettre en œuvre,
- ➔ Qu'elle engendrera un coût qui ne peut être à la charge des agriculteurs,

Nous comptons sur vous !

Éléments de langages pour répondre à la consultation

Attention, ne faites pas de copier-coller autrement votre commentaire ne sera pas pris en compte !

- Avec l'application de ces textes, je vais perdre **XX** % de ma SAU et **XX** € de chiffre d'affaire. Au vu de la situation économique actuelle, mon exploitation va se trouver d'autant plus fragilisée.
- Dans mon département, la profession agricole et viticole est consciente de la préoccupation des riverains. C'est pourquoi le travail de rédaction d'une charte de bon voisinage a été engagé. Avec ces projets de textes et la volonté du Gouvernement d'imposer l'écriture des chartes, tout le travail qui a été engagé est remis en cause et la dynamique impulsée sur le territoire va être cassée.

Réponses autour du métier d'agriculteur

- Dénoncer la stigmatisation subie actuellement par les agriculteurs (médias, associations environnementales...) et le malaise ressenti chaque jour dans son métier
=> *donner des exemples.*
- Expliquer que les pratiques en matière d'application des produits phytosanitaires ont énormément évolué (*donner des exemples de ce qui a été mis en place sur votre exploitation*).
- Rappeler que l'agriculture française est reconnue mondialement comme la plus durable dans le monde.
- Expliquer qu'imposer des zones de non traitement de 5 ou 10 mètres va augmenter le risque de multiplication de foyers pathogènes conduisant à utiliser davantage de produits phytosanitaires sur le reste de la parcelle (augmenter le nombre de passages du pulvérisateur).

Réponse autour du dialogue dans les territoires

- Il est important de privilégier le dialogue et la concertation entre élus, citoyens, associations et les acteurs du monde agricole plutôt que par des réglementations arbitraires et descendantes.

Réponses autour des distorsions de concurrence

- Ces nouvelles règles vont créer davantage de distorsions de concurrence avec les autres pays européens. Je demande donc que l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires le long des habitations soit défini au niveau européen afin d'éviter des distorsions de concurrence. Les enjeux de santé sont les mêmes de part et d'autre des frontières nationales.
- En juillet 2017, une circulaire du Premier ministre demandait un chiffrage des charges induites par les nouveaux projets de texte, une non-surtransposition sans justification et une double compensation. Je demande à ce que cette circulaire soit appliquée.

Réponses autour des solutions pour protéger le riverain

- Je souhaite que les barrières physiques comme les haies, les filets ou les murs soient immédiatement reconnus comme des techniques anti-dérives et des moyens permettant de préserver mes voisins.
- Pour nous accompagner dans des changements de pratiques, il est nécessaire que des moyens financiers publics soient mobilisés afin de m'aider dans l'investissement de **...** (*lister des moyens ou des techniques envisagés*).
- Si des « distances de sécurité » sont imposées par les Pouvoirs Publics, j'exige l'application du principe de réciprocité : toute nouvelle construction en milieu rural devra intégrer sur sa parcelle une distance de sécurité et une barrière physique de protection comme une haie. Le code de l'urbanisme devra être modifié.
- Demander que les ZNT que fixerait l'ANSES dans ses autorisations de mise sur le marché de produits phytosanitaires puissent être réduites par des mesures équivalentes (buses nanti-dérives, haies, filets...).

Nous comptons sur vous !